

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPT2 n° 94.045

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 1994 aux Associations Sportives

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports qui s'est réunie le Mercredi 13

Avril 1994 a proposé une répartition des subventions 1994 aux Associations Sportives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports,
- Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 1994,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions ordinaires 1994 comme suit :

. ROC OMNISPORTS	520 000 F
. REGATES DE ROYAN	30 000 F
. CENTRE MEDICO SPORTIF	15 000 F
. VOLLEY BALL CLUB ROYAN	60 000 F
. AERO CLUB DE ROYAN	50 000 F
. "FEMINA CLUB"	5 000 F
. A.S.C.B.	2 000 F
. COTE DE BEAUTE CYCLISME	30 000 F
. LES MOUETTES DE ROYAN	22 000 F
. TIR "LES MOUETTES"	22 000 F
. KAHUMA SURF CLUB	10 000 F
. SPORT POUR TOUS	1 000 F
. UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	1 000 F
. PIGEON SPORT DE ROYAN	1 000 F
. ASSOCIATION DE CHASSE	5 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE ROYAN	4 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE CES DUNANT	3 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE CES ZOLA	2 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE LP PIERRE & MARIE CURIE	2 000 F
. ASSOCIATION SPORTIVE STE MARIE	2 500 F
. ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE MAINE GEOFFROY	2 500 F
. USEP JULES FERRY	2 000 F
. USEP L'YEUSE	2 000 F
. A.J.I.R.	60 000 F
. LYCEE PROFESSIONNEL CHAMPLAIN	2 000 F
. ROYAN OBJECTIF RAID	1 000 F

	=====
TOTAL	857 500 F
CREDIT RESERVE	122 300 F
	=====
TOTAL	979 800 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.10 et 18 -
Article 657 du Budget de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS